

## Le Burundi cherche à augmenter sa capacité de production d'électricité

Arrib News, 16/04/2012 – Source Xinhua – Malgré le potentiel électrique exploitable de près de 1.300 MW, la capacité de production du Burundi est seulement de près de 32 MW, a déclaré lundi à Bujumbura le ministre burundais de l'Energie et des Mines, Côme Manirakiza lors d'une rencontre avec les représentants du secteur industriel et artisanal. Au cours de cette réunion, qui avait notamment comme objectif de solliciter l'apport du secteur privé en matière d'investissement dans le domaine énergétique, M. Manirakiza a déclaré que la consommation moyenne nationale ne dépasse pas 23 kWh par personne et par an et reste l'une des plus faibles d'Afrique.

Selon le ministre burundais de l'Energie et des Mines, la faible production d'électricité est essentiellement due au manque de nouveaux investissements dans le secteur pendant plus de deux décennies, au manque de financement pour l'entretien optimal des installations électriques existantes, à l'incapacité financière de la société nationale de l'Eau et de l'Electricité (Regideso) pour faire fonctionner la capacité thermique existante. Des actions d'investissement du gouvernement ne suffisent pas pour satisfaire la demande du Burundi à long terme, caractérisée par la mise en œuvre du projet de raffinerie du Nickel de Musongati (Sud-est) avec un minimum de besoins en capacité de 200 MW, la naissance ou de la réhabilitation de nouvelles unités et l'électrification rurale nécessaire pour améliorer les conditions de vie de la population. M. Manirakiza a déclaré que le gouvernement burundais a initié certaines actions pour réduire le déficit énergétique. Il s'agit notamment de la construction de la centrale hydroélectrique de Mpanda (10,4 MW), de la centrale hydroélectrique sur la rive Kaburantwa (20 MW), et d'une nouvelle centrale thermique d'une puissance de 5 MW à Bujumbura. D'autres projets prévus sont notamment la construction de la centrale hydroélectrique sur la rive Kagunuzi (12 MW), de la centrale hydroélectrique de Ruzizi III (145 MW), dans le cadre de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) où le Burundi pourra avoir une part de 49 MW, de la centrale hydroélectrique de Rusomo-falls (80 MW), qui va relier le Burundi, la Tanzanie et le Rwanda et où le Burundi pourra bénéficier d'environ 27 MW.